

19 déc 2018 -20:32

Denis DUCARME et l'INASTI tracent les futurs axes de réflexion pour améliorer encore la sécurité sociale des travailleurs indépendants

Lors de la soirée de clôture de la campagne "Happy Independent's Year", le Ministre des Indépendants, Denis Ducarme, a évoqué, parmi d'autres, les principaux axes de réflexion qui permettront de renforcer encore la sécurité sociale des travailleurs indépendants. L'Administrateur général de l'INASTI, Anne Vanderstappen, a analysé plus en profondeur les chiffres les plus importants concernant les travailleurs indépendants au cours des 50 dernières années.

Le Ministre des Indépendants, Denis DUCARME : « Les défis auxquels les indépendants sont confrontés au quotidien justifiaient des mesures fortes afin de rendre leur statut plus robuste, plus souple, plus attractif aussi. Au total, sous cette législature, c'est, sur base annuelle, 507,7 millions d'euros qui ont été dégagés par le gouvernement en nouvelles mesures pour, d'une part, diminuer les cotisations sociales des indépendants et, d'autre part, pour améliorer leur statut social. Il convient de poursuivre ces efforts dans le futur. ».

Les axes de réflexion de ces futurs chantiers devront notamment répondre aux souhaits des indépendants eux-mêmes, qui ont pu envoyer leurs propositions grâce à la plateforme #IMPROVER de la campagne "Happy Independent's Year".

L'INASTI présente 50 ans de chiffres concernant les travailleurs indépendants

Anne Vanderstappen, l'Administrateur général de l'INASTI, s'est également penchée sur les évolutions et les chiffres les plus importants des 50 dernières années de sécurité sociale :

- Au début, le statut social comptait environ 700 000 affiliés. En 2018, le compteur en affiche environ 1,1 million. Par ailleurs, l'augmentation du nombre d'assujettis dépend du secteur. Si dans certains secteurs, l'augmentation est à peine perceptible, pour les titulaires de professions libérales et dans le secteur de l'industrie, elle est très sensible.
- A partir du milieu des années 80, nous avons constaté une " féminisation " du nombre de travailleurs indépendants affiliés. L'instauration du statut de conjoint aidant a joué un rôle majeur à cet égard.
- Le nombre d'indépendants à titre complémentaire a doublé au cours de la période 1995-2017.
- On constate une augmentation du nombre d'indépendants pensionnés au cours des 25 dernières années. Ceci s'explique en partie par l'augmentation plus rapide du nombre d'assujettis plus âgés.

Administrateur-général de l'INASTI, Anne VANDERSTAPPEN : « Le nombre de travailleurs indépendants ne cesse d'augmenter. L'INASTI est fier de participer à cette évolution et continue à suivre de près l'ensemble des chiffres et la sécurité sociale des travailleurs indépendants. Cette rétrospective montre dans quelle mesure nous avons évolué au cours des 50 dernières années. Avec la campagne "Happy Independent's Year", nous voulions également nous projeter vers l'avenir. Grâce à la plateforme #IMPROVER, cette volonté a été couronnée de succès. »

Contexte de la campagne "Happy Independent's Year" :

En 2018, le statut social des travailleurs indépendants souffle sa 50e bougie. Pour fêter cet événement, le Ministre Ducarme et l'INASTI ont lancé la campagne "Happy Independent's Year", en collaboration avec les organisations de travailleurs indépendants, la DG Indépendants et Synergie4. Au-delà des réalisations des 50 dernières années, la campagne pointe aussi résolument vers l'avenir.

Elle appelait ainsi chacun à poster ses idées concernant le statut social sur la plate-forme #IMPROVER. La plate-forme était accessible du 21 février 2018 au 31 août 2018 et au total, 40 idées ont été postées.

- [Découvrez le top 15 des meilleures idées.](#)
- [Consultez l'ensemble des 40 idées.](#)

Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI)
Quai de Willebroeck 35
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 546 42 11
<http://www.rsvz-inasti.fgov.be>

Floriane De Muyter
Attachée Service de Communication
+32 2 546 44 92
floriane.demuyter@rsvz-inasti.fgov.be

Shavawn Somers
+32 2 546 44 75
Shavawn.Somers@rsvz-inasti.fgov.be